

Programme EuroMed Justice

Séminaire sur « Définition et incriminations pénales. Aspects transversaux du crime organisé » (Madrid, 14-17 novembre 2005)

Déclaration finale

1. Le séminaire régional sur « Définition et incriminations pénales. Aspects transversaux du crime organisé », premier séminaire développé sur le thème 2 « Terrorisme et interconnexion des réseaux criminels » du Programme EuroMed Justice (Programme MEDA de la Commission européenne (CE) – EuropeAid Office de Coopération), qui s'inscrit dans la politique euro-méditerranéenne de l'Union européenne (UE), s'est déroulé à Madrid du 14 au 17 novembre 2005. Les participants étaient des membres des délégations des Partenaires méditerranéens suivants (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) et des Etats membres de l'Union européenne indiqués ci-après (Belgique, France, Espagne, Pays-Bas et République tchèque). Par ailleurs, le séminaire a bénéficié de la participation de représentants de la Cour Pénale Internationale, du Bureau des Nations unies pour les drogues et les crimes et du Conseil de l'Europe. A l'issue de ce séminaire les participants (*) sont d'avis que :

conformément :

1. aux principes directeurs du Programme EuroMed Justice, c'est-à-dire :
 - a. le renforcement de la coopération entre Partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice ;
 - b. l'encouragement d'un échange de connaissances, d'expériences et bonnes pratiques ;
 - c. la création des mécanismes permettant la mise en pratique de cette coopération, notamment à travers le développement d'un réseau euro-méditerranéen de coopération judiciaire ;
2. aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture du Programme EuroMed Justice tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004 ;
3. aux conclusions opérationnelles de la première réunion préparatoire du thème 2 du programme tenue à Madrid les 4 et 5 juillet 2005 ;

ils constatent que ce séminaire leur a permis :

- (a) de se familiariser avec les différentes réalités concernant le thème du terrorisme et d'analyser les aspects transversaux du crime organisé dans leur contexte légal international, entre autres dans l'Union européenne, dans ses Etats membres et chez les Partenaires méditerranéens ;
- (b) de mieux connaître le rôle de certaines institutions telles que la Cour Pénale Internationale, les Nations unies, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la criminalité transnationale organisée;

- (c) de favoriser un échange sur les pratiques et expériences, et établir des contacts entre les participants afin de promouvoir la coopération entre les différentes institutions représentées dans le domaine de la justice.

Les participants prennent note de la diffusion de cette déclaration auprès des Directions générales concernées de la Commission européenne, des États membres de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens.

Lue et approuvée par tous les participants au séminaire.

Madrid, le 17 novembre 2005

(*) Voir liste en annexe